

Avis adopté

Séance plénière du 27 novembre 2024

Droits sociaux : accès et effectivité

Déclaration du groupe des Outre-mer

La devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » pourrait être remise en cause tant les inégalités multidimensionnelles se creusent et tant les fractures entament déjà le ciment de notre cohésion sociale. Chômage de longue durée, précarité alimentaire, difficultés d'accès aux logements, aux soins ainsi que les inégalités de revenus et de pouvoir d'achat caractérisent le visage de ceux que notre système met en marge de la société.

Malgré l'affirmation des droits à travers toutes les dispositions législatives, à travers tous les plans et stratégies, le constat de l'incapacité effective de nos populations à vivre dans des conditions décentes est éloquent. Les Outre-mer sont une telle caricature en ce domaine qu'un avis est bien insuffisant pour traiter l'intégralité des maux.

L'extrême pauvreté constitue même un obstacle majeur à la jouissance des droits de l'homme. Comment vivre dans un environnement sain, apprendre et se former, se déplacer et travailler, accéder aux soins, vieillir dans de bonnes conditions et, réaliser des démarches administratives mais surtout prétendre à faire valoir ses droits, lorsqu'il y a autant d'insuffisance de services publics.

Pourtant, les alertes et les rapports interpellant les pouvoirs publics n'ont cessé de pointer l'urgence à agir. En 2017, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme dans son rapport sur l'effectivité des Droits dans les Outre-mer, rappelait que « de tous les territoires de la République, les départements, régions ainsi que les Collectivités d'Outre-mer sont, sans conteste, les espaces où la pauvreté est la plus prononcée ».

Le Défenseur des droits en 2018 allait plus loin dans son constat en disant que « ces défaillances dans le fonctionnement des services publics, constatées depuis plusieurs décennies, est à l'origine d'un climat de défiance caractérisé envers les institutions dans ces territoires et d'un sentiment prononcé d'abandon au sein de la population ».

Il a fallu une loi « égalité réelle » pour que se posent la question de l'harmonisation des politiques de solidarité avec celle de l'Hexagone dans certains territoires mais l'égalité de droit ne se traduit pas pour autant en une égalité sociale et économique de fait.

Garantir à tous les français un accès effectif à leurs droits fondamentaux doit s'effectuer au cœur des territoires, en co-construisant avec les acteurs concernés, les collectivités locales, les organismes sociaux et les opérateurs de l'Etat.

Le Groupe des Outre-mer insiste toujours sur l'impérieuse nécessité de doter nos territoires d'outils permettant des diagnostics territoriaux. Sans améliorer la qualité des sources et des indicateurs utilisés par les instituts d'études statistiques, sans données fiables, notre système exclura toujours certaines populations.

Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis.